



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENTREPRISES

**Mission légale de Commissariat aux comptes
pour les exercices 2017 à 2022**

**Règlement
de la consultation**

Date limite de réception des offres :

Lundi 6 novembre 2017 à 16 heures



Sommaire

Titre I. Objet et conditions de la consultation.....	3
ARTICLE I - 1. PRESENTATION DE L'ACHETEUR-----	3
ARTICLE I - 2. OBJET DE LA CONSULTATION ET LIEU D'EXECUTION -----	4
ARTICLE I - 3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS OBJETS DE LA CONSULTATION -----	4
ARTICLE I - 4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION -----	5
Titre II. Organisation de la consultation	7
ARTICLE II - 1. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES -----	7
ARTICLE II - 2. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES -----	8
Titre III. Dispositions générales.....	10
ARTICLE III - 1. TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES-----	10
ARTICLE III - 2. DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT RETENU -----	10
ARTICLE III - 3. DIFFERENDS -----	10
ARTICLE III - 4. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES-----	10

Titre I. Objet et conditions de la consultation

Article I - 1. Présentation de l'acheteur

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 30 quai Perrache – Immeuble Empreinte - 69002 Lyon, déclarée à la Préfecture du Rhône sous le numéro W691092077 et publiée au Journal Officiel du 18 février 2017, Code APE : 8299Z

Elle a été constituée en 2017 par fusion-crédation de l'Agence Régionale de Développement Economique d'Auvergne (ARDE) et de l'Agence Régionale du Développement et de l'Innovation (ARDI Rhône-Alpes).

Son objet est d'apporter une vision globale et des services adaptés aux collectivités territoriales et aux entreprises du territoire en matière :

- D'attractivité et marketing territorial,
- De développement économique des entreprises et des territoires,
- D'innovation,
- D'accompagnement à l'international,
- D'emploi-formation et d'apprentissage,
- De solidarité territoriale et de dynamisme des territoires.

Elle a pour vocation de mettre en œuvre les nouvelles missions qui lui sont assignées sur l'ensemble du territoire régional dans une logique de proximité avec les acteurs économiques.

Pour assurer sa présence de proximité notamment auprès des entreprises, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises disposera d'antennes (établissements secondaires) dans la plupart des Départements constitutifs de la Région, véritables relais de son action sur les territoires.

Certaines antennes seront issues de l'intégration par fusion-absorption de structures départementales préexistantes dédiées au développement économique, d'autres seront créées.

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est un pouvoir adjudicateur tel que prévu par l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Les communications dans le cadre de la présente procédure se feront exclusivement par voie électronique. Les candidats doivent envoyer tous leurs courriels à :

Mme Brigitte BONTÉ-GUY, Responsable Administratif et financier à l'adresse suivante : bbonte-guy@auvergnerhonealpes-entreprises.fr

AUVERGNE-RHONE-ALPES ENTREPRISES

Immeuble Empreinte – 30 quai Perrache 69002 Lyon - France

Tél. : +33 (0)4 72 75 47 90 - Fax : +33 (0)4 72 71 32 45

E-mail : contact@auvergnerhonealpes-entreprises.fr - <http://www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/>

SIRET 827 654 351 00010

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691092077

Article I - 2. Objet de la consultation et lieu d'exécution

La présente consultation a pour objet l'attribution **du mandat de commissariat aux comptes, titulaire** (ci-après désigné le « Titulaire ») et suppléant, d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour les exercices comptables 2017 à 2022 inclus.

Un suppléant devra être présenté par le candidat, ce suppléant devant être amené à se substituer au Titulaire en cas de défaillance de ce dernier (notamment décès, radiation, exclusion par procédure correctionnelle pénale).

Le suppléant désigné accepte les clauses du présent marché. Les prestations, aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif, demeurant identiques dans les conditions établies entre le titulaire et Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

Il s'agit d'un marché de services.

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

Les prestations seront réalisées principalement au siège social de l'association :

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Immeuble Empreinte 30, Quai Perrache 69002 LYON

L'exécution des prestations dans les locaux du pouvoir adjudicateur n'ouvriront droit, pour les préposés du Titulaire, à aucune indemnité à quelque titre que ce soit, y compris et notamment en ce qui concerne les frais occasionnés par le transport de ses personnels sur ledit site.

Article I - 3. Description des prestations objets de la consultation

Ce marché est relatif aux diligences requises dans le cadre de la mission légale de commissariat aux comptes que recouvre la certification des comptes annuels de l'Association.

Les prestations incluent notamment :

- la rédaction des rapports prévus par les textes législatifs et réglementaires et toutes diligences en lien direct avec la certification des comptes annuels, notamment un rapport général de certification des comptes annuels.
- L'expression d'une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes annuels.
- La participation à l'Assemblée Générale.
- La vérification de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations financières.

Les Commissaires aux Comptes exécutent leur mission conformément à la loi et aux diligences de la profession.

La mission des Commissaires aux Comptes est de certifier que les comptes sont réguliers, sincères, de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

AUVERGNE-RHONE-ALPES ENTREPRISES

Immeuble Empreinte – 30 quai Perrache 69002 Lyon - France

Tél. : +33 (0)4 72 75 47 90 - Fax : +33 (0)4 72 71 32 45

E-mail : contact@auvergnerhonealpes-entreprises.fr - <http://www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/>

SIRET 827 654 351 00010

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691092077

Les Commissaires aux Comptes qui seront désignés devront avoir une parfaite connaissance de l'environnement réglementaire des Associations et des actions pouvant être menées en matière de développement économique.

L'établissement d'un plan de mission et d'un programme de travail se révèle indispensable dans la proposition des candidats et se définit ainsi :

- Le plan de mission décrit l'approche générale des prestations ;
- Le programme de travail définit la nature et l'étendue des diligences estimées nécessaires, au cours de l'exercice, à la mise en œuvre du plan, compte tenu des prescriptions légales et des normes d'exercice professionnel ; il indique le travail effectué et les honoraires correspondants ;
- Les méthodes de travail devront également être conformes à l'ensemble des règles encadrant l'exercice de la profession.

Toute modification de la réglementation s'appliquera automatiquement et fera, si nécessaire, l'objet d'un avenant au marché dans les limites posées par la loi.

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises mettra à disposition des Commissaires aux Comptes l'ensemble des moyens nécessaires à l'exercice de leur mission.

Article I - 4. Conditions de la consultation

4.a Étendue de la consultation et mode de consultation

Cette consultation est passée en application des dispositions de l'article 62 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Cette offre est ferme, définitive, non indexable et non révisable pour la durée du présent marché.

L'offre de prix doit être exprimée en Euro.

4.b Durée du marché

Le marché a une durée de six (6) ans à compter de la date de sa notification et prend fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

4.c Modifications de détail au dossier de consultation

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises se réserve le droit d'apporter au plus trois (3) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Ce délai de trois (3) jours s'entend à compter de la réception du courriel par le candidat l'informant des modifications de détail.

AUVERGNE-RHONE-ALPES ENTREPRISES

Immeuble Empreinte – 30 quai Perrache 69002 Lyon - France

Tél. : +33 (0)4 72 75 47 90 - Fax : +33 (0)4 72 71 32 45

E-mail : contact@auvergnerhonealpes-entreprises.fr - <http://www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/>

SIRET 827 654 351 00010

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691092077



4.d Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 30 (trente) jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.e Mode de règlement

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises procédera au règlement des factures transmises par le titulaire du marché, et justifiant de la réalisation du programme décrit dans le cahier des charges.

La facturation et le règlement seront échelonnés annuellement en 2 échéances :

- 30 % à la notification du marché pour l'exercice 2017 et à la date anniversaire de cette notification pour les exercices suivants,
- Le solde, à la production des rapports annuels relatifs à l'exercice concerné et après leur approbation par l'Assemblée générale d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Le mode de règlement est le chèque ou le virement électronique. Le délai global de paiement est de trente (30) jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

La facture comportera :

- le nom et l'adresse du créancier
- le numéro et la date de la facture
- l'identification précise de la prestation
- l'objet de la facture et étape de la prestation
- l'intitulé exact du service destinataire, son adresse

L'adresse de facturation est celle du siège social de Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

4.f Contenu et communication du Dossier de Consultation Entreprise (DCE)

Le Dossier de Consultation Entreprise (DCE) comprend :

1. Le présent **Règlement de la Consultation** définissant les règles de conduite de la procédure
2. Le **Cahier des Clauses Particulières valant acte d'engagement** et ses annexes.



Titre II. Organisation de la consultation

Article II - 1. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet sur support informatique, comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

1.a Pour leur candidature :

a) Une lettre de candidature signée permettant l'identification du ou des opérateurs économiques candidats au marché public (imprimé DC1 ou document équivalent) ;

b) la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;

c) la déclaration sur l'honneur (datée et signée) indiquant que le candidat est à jour de ses cotisations sociales et fiscales au 31 décembre du dernier exercice clos ;

d) la **déclaration du candidat** (imprimé DC2 ou document équivalent) identifiant chaque candidat et **chaque co-traitant en cas de groupement** en renseignant les éléments permettant d'évaluer les qualités et capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ou du groupement candidat :

- En vue d'estimer sa capacité financière :
 - Chiffre d'affaires réalisé au cours des trois (3) derniers exercices disponibles avec l'indication du pourcentage spécifique aux services objets du marché.
- En vue d'estimer sa capacité professionnelle et technique :
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois (3) dernières années. ;
 - Certificats de qualification professionnelle conformément à l'article R. 822-1 du Code de Commerce ;
 - Présentation détaillée de la structure et de l'organisation de la société ;
 - Attestation d'assurances couvrant notamment la responsabilité civile du candidat pour l'année en cours ;
 - Afin d'évaluer l'expérience des candidats, sera présenté une liste des principaux marchés effectués au cours des trois (3) dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé pour les services objets du présent marché, à savoir la certification des comptes dans le domaine du développement économique et de l'innovation;
 - Les renseignements demandés pour répondre aux critères de sélection des candidats mentionnés au présent document. Les candidats devront impérativement joindre toutes les pièces qu'ils estimeront utiles et suffisantes pour justifier leurs réponses aux critères de sélection des candidats.

Les candidatures incomplètes ou ne présentant manifestement pas les garanties et références suffisantes à la bonne exécution des prestations demandées seront éliminées de la présente consultation.

AUVERGNE-RHONE-ALPES ENTREPRISES

Immeuble Empreinte – 30 quai Perrache 69002 Lyon - France

Tél. : +33 (0)4 72 75 47 90 - Fax : +33 (0)4 72 71 32 45

E-mail : contact@auvergnerhonealpes-entreprises.fr - <http://www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/>

SIRET 827 654 351 00010

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691092077



Les candidats devront apporter la preuve de leur inscription au registre du commerce et des sociétés ou équivalent, avec un justificatif de moins de 3 mois.

1.b Pour leur offre

Un projet de marché comprenant :

- **Le Cahier des Clauses Particulières** valant acte d'engagement (CCP) et ses annexes à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être Titulaire du contrat (joindre un R.I.B.) à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- **Une note méthodologique** décrivant très précisément la méthodologie que le candidat ou le groupement compte utiliser pour l'exécution des prestations objets du présent marché.
- Chaque candidat présentera **l'organigramme détaillé de l'équipe dédiée aux prestations** objets du présent marché (*notamment les personnes possédant les compétences et la qualification requises pour assurer l'exécution des prestations dans les conditions décrites à l'appui de son offre*).
- **Le coût global de la prestation HT et TTC** pour la durée du marché tous frais annexes inclus.

L'offre du candidat doit respecter les conditions du Cahier des Clauses Particulières valant acte d'engagement. Le candidat doit fournir les renseignements, documents et prendre les engagements demandés.

Le dossier sera transmis au moyen d'un dossier électronique contenant les pièces de la candidature et de l'offre à l'adresse indiquée en article I-2.

En cas d'absence d'une de ces pièces ou de non-conformité de leur proposition avec les stipulations du Cahier des Clauses Particulières, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises se réserve le droit d'écarter le candidat de la présente consultation.

Tous les documents constituant ou accompagnant les dossiers de candidature et d'offre doivent être rédigés en français.

Article II - 2. Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les candidats sont sélectionnés sur la base de leurs références, leurs garanties et capacités techniques et financières, et pour les sociétés nouvellement créées, tous documents équivalents permettant de démontrer notamment la capacité financière et technique de l'entreprise candidate, pour réaliser les prestations objet de marché.

Seules les offres de prix des candidats sélectionnés seront examinées.

- Les critères utilisés pour la sélection des candidatures sont les suivants :

1) Capacités techniques :

- compétences techniques (normes techniques, certifications professionnelles et qualités présentées).

AUVERGNE-RHONE-ALPES ENTREPRISES

Immeuble Empreinte – 30 quai Perrache 69002 Lyon - France

Tél. : +33 (0)4 72 75 47 90 - Fax : +33 (0)4 72 71 32 45

E-mail : contact@auvergnerhonealpes-entreprises.fr - <http://www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/>

SIRET 827 654 351 00010

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691092077



- déclaration de l'effectif moyen annuel du candidat (par domaine d'activité) et l'importance du personnel d'encadrement au cours des trois (3) dernières années.

2) Capacités professionnelles :

- présentation d'une liste des principaux marchés effectués au cours des trois (3) dernières années qu'il juge comme les plus représentatives eu égard à l'objet de la consultation.

3) Capacités économiques et financières :

- situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au Registre du Commerce ou de la profession (DC1, DC2 ou équivalent).
- déclaration concernant le C.A. global.

- Les critères de jugement des offres sont les suivants :

		Pondération
Critère 1	<u>Prix</u>	30%
<ul style="list-style-type: none">• coût global de la prestation H.T. et T.T.C., pour toute la durée du marché (6 exercices comptables) tous frais annexes inclus.		
Critère 2	<u>Méthodologie proposée par le candidat pour exercer la mission</u>	50%
Pour le jugement de ce critère seront notamment pris en compte les éléments suivants :		
<ul style="list-style-type: none">• organisation du plan de mission,• du programme de travail• méthode et planification des interventions		
Critère 3	<u>Compétence et expérience de l'équipe en charge de la mission</u>	20%
<ul style="list-style-type: none">• composition, compétence et expérience sur des missions comparables déjà conduites de l'équipe dédiée à l'exécution du marché (20%).		

AUVERGNE-RHONE-ALPES ENTREPRISES

Immeuble Empreinte – 30 quai Perrache 69002 Lyon - France

Tél. : +33 (0)4 72 75 47 90 - Fax : +33 (0)4 72 71 32 45

E-mail : contact@auvergnerhonealpes-entreprises.fr - <http://www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/>

SIRET 827 654 351 00010

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691092077



Titre III. Dispositions générales

Article III - 1. Transmission des candidatures et des offres

Les dossiers devront être transmis par courriel avec demande d'accusé réception à l'adresse suivante : bbonte-guy@auvergnerhonealpes-entreprises.fr

Les éléments de **candidatures** et les éléments **d'offres** seront envoyés dans deux supports électroniques différents pour des raisons pratiques.

De manière générale, les candidats s'efforceront d'individualiser chaque document ou bloc de documents ayant une cohérence propre.

En cas de besoin, les candidats transmettront leurs dossiers en plusieurs courriels notamment au regard du poids des documents et des capacités des boîtes de messageries électroniques. Dans cette hypothèse, les candidats veilleront à accompagner chaque courriel d'une demande d'accusé de réception.

Article III - 2. Documents à produire par le candidat retenu

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises sollicite auprès du candidat auquel il envisage d'attribuer le marché, l'obtention de l'ensemble des certificats fiscaux et sociaux mentionnés ci-dessous dans un délai maximum de quinze (15) jours :

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-77 et D. 8222-8 du Code du Travail.

Le candidat mentionnera les coordonnées précises de la personne ressource à contacter, sur un document joint à l'attestation sur l'honneur afin d'obtenir les documents requis.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats requis dans ce délai, son offre est rejetée et une nouvelle demande de certificats est faite au candidat suivant dans le classement des offres.

Article III - 3. Différends

En cas de litige et de manière générale pour toute demande relative à l'introduction des recours concernant la procédure ou le contrat, il convient de s'adresser au : **Tribunal de Grande Instance de Lyon**, 67 rue Servient, 69433 Lyon Cedex 03; Téléphone : +33 4 72 60 70 12 ; Télécopie : +33 4 72 60 72 38.

Article III - 4. Renseignements complémentaires

Pour tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront s'adresser par courriel avec demande d'accusé réception à Mme Brigitte BONTÉ-GUY, Responsable Administratif et financier : bbonte-guy@auvergnerhonealpes-entreprises.fr

Une réponse sera adressée à tous les candidats ayant été destinataires du dossier au plus tard vingt-quatre heures (24) heures avant la date limite fixée pour la réception des offres.

AUVERGNE-RHONE-ALPES ENTREPRISES

Immeuble Empreinte – 30 quai Perrache 69002 Lyon - France

Tél. : +33 (0)4 72 75 47 90 - Fax : +33 (0)4 72 71 32 45

E-mail : contact@auvergnerhonealpes-entreprises.fr - <http://www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/>

SIRET 827 654 351 00010

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691092077